

Comité Directeur District Somme Football
Mardi 9 Juin 2020 – 16 H

Président : Monsieur Marcel GLAVIEUX.

Présents : Messieurs Didier BARDET, François CLERCQ, Alain CRESSON, Jean François DEBEAUVAIS, Alain FERRARETTI, Philippe FOURE, Roland GRAIN, Pierre LAVALARD, Alain LECLERCQ, Jean Marc MORTEL, Régis PATTE, Pascal TRANQUILLE, Jean Marie WARME.

Assistent : Messieurs Jean Christophe FAVEREAUX (Président de la CAS), Emmanuel BOISSIER (CTD PPF) et Wilfried LECLERCQ (secrétaire administratif).

Excusés : Messieurs Cyril PAGE et Laurent BOURDIN.

En préambule, le Président a tenu à remercier les membres du comité d'être présents après cette période de confinement. Période qui restera dans les annales du sport et du football en particulier, tant sa soudaineté et ses conséquences.

Cette pandémie, très douloureuse, pour notre pays, a modifié le quotidien, modifié les comportements, modifié les relations avec le télétravail et le virtuel.

Il tient à cet effet à remercier de façon collégiale l'ensemble du milieu hospitalier, ainsi que tous ceux qui sont restés actifs pour le bien-être des français durant le confinement.

Il y avait donc bien une nécessité prioritaire de préserver la santé de tous.

Il faudra être patient et prudent pour l'avenir.

Je tenais à rappeler quelques dates qui paraissent déjà lointaines.

Attention, pour le football, la reprise ne peut-être que pour un travail de foncier ou d'endurance, le ballon reste proscrit.

Le 14 Mars, avec la commission jeunes et sportives et les administratifs, nous nous étions réunis dans la perspective d'un nouveau calendrier pour terminer la saison le 1^{er} Juin.

Une aggravation de la situation sanitaire conduisit le gouvernement à promulguer le confinement dès le 17 Mars 2020.

Alors, s'enchaîneront, communiqués du 28 Mars par moi-même puis chaque semaine visioconférence avec les Présidents de district, de ligue, de LFA et du COMEX.

La décision du COMEX du 16 Avril 2020 étant la référence pour la saison 2019-2020 pour toutes les décisions.

Notre club phare, l'ASC : la décision du conseil d'état est apparue durant le CD annonçant une suspension des rétrogradations avec cependant une validation du classement.

Le District et l'ensemble du football samarien ont suivi avec espoir toutes les décisions et interventions pour le maintien en L1, maintenant, il n'y a plus qu'à attendre.

Où en sommes-nous aujourd'hui :

Le personnel est en chômage partiel depuis le 1^{er} Avril 2020.

Wilfried a repris depuis le 2 juin 2020 pour une permanence téléphonique et mailing en direction des clubs.

Les locaux restent fermés au public.

Approbation du procès-verbal du cd du 5 mars 2020 :

Le Procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

Carnet :

Le Président, au nom des membres du Comité Directeur, transmet ses condoléances aux familles endeuillées et cite :

- Monsieur Cyril BOULANGER : ancien joueur de l'AAE CHAULNES et du CAFC PERONNE.
- Monsieur Marc DEJEAN, ancien Président du FC OISEMONT.

Le Président envoie également ses vœux de prompt rétablissement à Monsieur Johnny VILAIN, arbitre du District, victime d'un accident de la route ce 08/06/20.

FFF :

- Procès-verbaux du Comex et de la LFA :

Ces PV ont tous été transmis aux membres dès réception, mais également relayés dans les différents communiqués du DSF et compte rendu de Bureau du CD.

- Service civique :

La Ligue des Hauts de France à la possibilité de répartir à minima 9 services civiques sur le territoire, dont un pour le District de la Somme.

Les différentes missions concernant l'agrément national sont les suivantes :

- Sensibiliser sur le volet social, éducatif et citoyen du football-PEF
- Utiliser le football comme support d'apprentissage au sein d'une école de foot – Foot à l'école
- Promotion de la mixité dans le football et développement du Foot Féminin : Féminisation
- Développer l'accompagnement scolaire en complément de la pratique sportive – Aide aux devoirs
- La Citoyenneté au cœur d'un grand évènement sportif – UEFA Euro 2021

- Développer l'accès au football pour tous via le football loisir.

Il est cependant rappelé les obligations liées à l'utilisation d'un service civique en fonction des tâches qui lui seront confiées. Un service civique ne pouvant travailler seul en autonomie avec un groupe mais toujours dans l'accompagnement.

Il est demandé à Emmanuel BOISSIER (CTD) et Wilfried LECLERCQ de préparer une fiche de poste selon les différentes missions, ainsi qu'un profil type du candidat.

- **Agence Nationale du Sport (ANS) 2020:**

Le Dossier du District de la Somme a été transmis.

- **ANS clubs 2020 :**

Les dossiers des clubs suivants ont été transmis ce jour au superviseur pour validation : ESC Longueau, CSA Montières, FC La Montoye, CSA Epide Doullens, FR ENGLEBELMER et AC AMIENS.

- **Fonds Solidarité Football amateur : PV Comex du 4/06/20**

Concernant les clubs de District, voici ci-dessous l'extrait du Communiqué de la FFF :

« Ce fonds de solidarité, alimenté par la FFF, les ligues et districts, s'élèvera à un total d'aides supplémentaires aux clubs de 30 M€. Il sera destiné aux 14 000 clubs amateurs de l'ensemble du territoire et viendra conforter le budget 2019-2020 déjà alloué au football amateur (86 M€) que la FFF a maintenu en intégralité en dépit de l'arrêt de l'ensemble des activités et compétitions depuis le 13 mars 2020. Malgré l'impact de la crise du Covid-19 sur leurs recettes, la FFF, les ligues et les districts accroissent leur engagement historique en faveur du développement du football amateur dont le rôle éducatif et social est essentiel. **Depuis 2018, la FFF a consacré un total de 300 M€ d'aides en faveur du football amateur** sur trois saisons (2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021). L'ensemble de ces efforts, auxquels il convient d'ajouter le renforcement de la solidarité financière du football professionnel, vont permettre de dépasser la barre historique des 100 M€ d'aides allouées au football amateur pour la saison 2020-2021.

Le détail des aides du fonds de solidarité pour les clubs amateurs :

◆ **Chaque club amateur percevra 10€ par licencié.** Cette aide financée par la FFF, les ligues et les districts sera créditée sur le compte des clubs concernés à partir du mois de juillet. Les clubs pourront s'inscrire dès aujourd'hui par le biais d'un questionnaire en ligne pour bénéficier de ce fonds.

◆ **Une dotation en ballons pour un total de 3 M€** pour les clubs les plus fragiles (- de 100 licenciés).

◆ **Une augmentation des aides à l'emploi et à la formation** dans les clubs à hauteur de 1,25 M€ »

La démarche est à réaliser sur Footclubs en remplissant le questionnaire qui s'affiche dès l'ouverture. En cas d'erreur de choix de la part des clubs, ces derniers devront transmettre un mail au district de la Somme qui fera suivre.

Pour la répartition de l'avoir, 7€ ira à la Ligue et 3€ au District de la Somme (par licencié au 13 mars 2020).

LIGUE :

- Accessions et descentes :

La LFHF est sur le point d'acter ses accessions et relégations et ainsi de préparer les groupes de la saison prochaine.

Les 3 premiers tours de Coupe de France devraient se jouer les 6, 13 et 20 septembre 2020, les championnats débuteraient le 27 septembre 2020.

- Finances solidaires :

Le District doit recevoir prochainement 1000 ballons qui seront à redistribuer aux clubs.

Les modalités de transmission aux clubs sont encore à l'étude et dépendront des prochaines mesures qui seront annoncées suite au déconfinement.

- Pôle Juridique :

Problème de comportement de spectateur lors d'une rencontre de futsal.

- Prochain Conseil de Ligue le 11/06/20.

DISTRICT :

- Organisation de tournois e-foot :

Au début du confinement, le DSF a décidé de lancer des tournois en ligne sur XBOX et Playstation avec le jeu FIFA 2020.

Il tient à remercier les bénévoles qui ont accepté de prêter main forte et transmettre leur expérience à ce sujet : Quentin MERCIER (FC MEAULTE), Gaëtan BETTEFORT (FC ST RIQUIER) et Gary CAILLAUX (US SAILLY SAILLISEL).

Les récompenses concernant les 2 premiers tournois sur PS4 et XBOX sur FIFA2020 :

1^{er} : 1 jeu de maillot et 10 ballons

2^{ème} : 1 jeu de maillots

3^{ème} : 10 ballons o Bilan

1er Tournoi FIFA 2020, sur PS4 :

- 1^{er} : Yoann DELEAU, AC AMIENS
- 2^{ème} : Jonathan MORAIS, RC DOULLENS
- 3^{ème} : Valentin RENOIRE, SC ABBEVILLE

Sur 236 participants au départ, 254 matchs joués.

Bilan 2ème Tournoi FIFA 2020, sur XBOX :

- 1^{er} : Victor MORTAS, ESC LONGUEAU
- 2^{ème} : Victorien TONDELLIER, US SAILLY SAILLISEL
- 3^{ème} : Corentin DURIEZ, RC AMIENS

Sur 54 participants au départ, 64 matchs

Bilan 3ème Tournoi FIFA2020, exclusivement féminin sur PS4 :

- 1^{ère} : Fanny PRIN, US ROISEL
- 2^{ème} : Valentine SEIGNEUR, US VRON
- 3^{ème} : Floriane FLAMENT, CAYEUX FUTSAL

12 participantes au départ (formule championnats + ½ finales et finale), 68 matchs joués.

Baisse des prix en raison de la faible participation :

1^{ère} : un jeu de maillots

2^{ème} : 10 ballons

3^{ème} : 5 ballons

Ces tournois ont été bien accueillis et appréciés des participants. Il est envisagé l'organisation régulière de ce genre de tournoi sur les périodes de trêve.

La date de remise des équipements reste à définir, les locaux du DSF étant toujours fermés au public.

- Appel Affaires Générales, réunion du 8 Juin 2020 :

6 clubs se sont manifestés :

- 1 appel hors délais
- 2 clubs ont retiré leur appel
- 3 appels ont été étudiés (dont un club absent)

- Championnat seniors 2020/2021 :

Jean Marie WARME, Président de la Commission Sportive, explique le fonctionnement avec des groupes à 10 la saison prochaine et les circonstances l'ayant amené à faire cette proposition comme précisé dans le communiqué du 12/05/20 mis en ligne sur le site du DSF. Afin de pallier cette situation inédite et gérer au mieux les championnats pour la saison prochaine, différentes organisations des compétitions ont été étudiées en tenant compte de multiples critères comme par exemple :

- Le décalage du nombre d'équipes par niveau compte tenu des aménagements liés aux descentes et le maintien des montées réglementaires,
- L'impossibilité de garantir une reprise des championnats début septembre comme à l'accoutumée,
- Les difficultés de calendriers compte-tenu des conditions climatiques en période hivernale,

- Les futures descentes possibles de Ligue des équipes non descendues cette année,
- La possibilité de laisser des dates de calendrier disponibles afin que les clubs puissent organiser des tournois et manifestations et ainsi compenser cette fin de saison difficile.

Fort de ces éléments, le Comité Directeur du District de la Somme a acté l'organisation des championnats seniors masculins pour la saison prochaine en poules de 10 équipes contre 14 en D1 et 12 de la D2 à la D7 à ce jour.

Après étude, cette solution a le mérite de répondre à toutes les problématiques et apparaît largement comme le scénario le plus adapté à cette situation, contrairement aux possibles championnats à 13 voire 14 équipes qui impliqueraient une surcharge de notre calendrier. Dès lors, pour la saison 2020-2021, le schéma des compétitions seniors D1 à D6 sera organisé de la manière suivante, suite à la décision des membres du Comité directeur :

- 2 poules de D1 (20 équipes)
- 3 poules de D2 (30 équipes)
- 4 poules de D3 (40 équipes)
- 5 poules de D4 (50 équipes)
- 6 poules de D5 (60 équipes)
- Sans oublier la D6 qui s'agencera autour de 8 à 9 poules en fonction des engagements.

- **Championnat Jeunes :**

Philippe FOURE transmet les équipes qui accèdent en Ligue :

- US CAMON, AMIENS SC, AJFV et SC ABBEVILLE en U14 Régional
- FC PORTO AMIENS en U15 R2
- ESC LONGUEAU en U16 R2
- RC DOULLENS en U17 R2
- AMIENS AC en U18 R2

Il présente également les championnats de la saison prochaine avec les possibilités de surclassement et finalités (*voir documents en annexes 1 et 2*). Proposition de pratique par année d'âge des U13 aux U18, avec en plus un critérium U18/U19, permettant aux clubs de faire jouer et conserver les U19 qui ne souhaiteraient pas encore évoluer en seniors ou simplement continuer une année de plus en jeunes.

Questionnement également au sein du CD sur la pertinence d'une pratique réduite en U15 et U18.

- **Obligations statutaires :**

Parmi les différentes obligations qui s'imposent aux clubs, **il est proposé les assouplissements suivants uniquement pour la saison 2020/2021 et pour les clubs**

dont l'équipe seniors 1 évolue en DISTRICT (les clubs de Ligue ne sont pas concernés) :

1/ Article 12 du Règlement des Championnats Seniors Masculins (Obligation des clubs) :

- Si possibilité de pratique en Foot réduit (U15 ou U18), cette équipe sera considérée comme répondant aux critères d'équipes Jeunes
- Si participation au Critérium U18/U19, cette équipe sera considérée comme répondant aux critères d'équipes Jeunes
- **Une** équipe U9 ou U9F sera considérée comme « équipe Jeunes » jusqu'à la D2 seniors.
- La demande de dérogation à l'article 12 pourra se faire jusqu'au 31 octobre 2020 (non renouvelable si déjà prise sur la saison 2019/2020)
- Les déclarations d'ententes pourront se faire jusqu'au 31 octobre 2020

2/ Obligation d'encadrement des équipes Seniors en district et Jeunes en Ligue :

- Après avoir sondé le CTD PPF, Emmanuel BOISSIER, il y aura une multiplication des formations en début d'année qui pourrait selon les conditions sanitaires débutées en août. Soit pour le CFF2 et CFF3.
- Possibilité pour tous les clubs qui accèdent de demander une dérogation (document en cours de préparation)

3/ Les terrains et infrastructures :

- Dérogation automatique d'une saison pour les clubs qui accèdent

Tous ces points sont validés à l'unanimité par les membres présents.

- US Roye-Noyon :

Le District a reçu une communication de la FFF sur la demande de renseignements de l'US ROYE NOYON concernant un changement d'adresse de siège social et la possibilité de réintégrer le District Somme.

Malgré les informations transmises par la FFF au club, le District n'a reçu aucune demande en ce sens.

- Club Fennec Amiens :

Etant donné qu'aucun élément nouveau n'a été transmis par ce club depuis le 10/03/20, le Comité Directeur reste sur ses positions et refuse l'affiliation de ce club.

Pour rappel, le Président dudit club est l'ancien trésorier d'une association en inactivité redevable de 837€ envers le district. L'attestation sur l'honneur de la connaissance des Statuts et RG de la FFF n'est donc pas recevable.

- **Nouveau club :**

Demande d'affiliation du FC Abbeville auprès du DSF.

Le Comité Directeur émet un avis favorable qui sera transmis à la Ligue des Hauts de France.

- **Reprise d'activité :**

AS QUESNOY LE MONTANT, FC DOMPIERRE, US LE BOISLE, ont sollicité une reprise d'activité. Le Comité directeur valide ces demandes, ces clubs repartiront en D6.

TRESORIER :

Monsieur LAVALARD rappelle les différentes décisions prises en réunion de bureau :

- Remboursement des frais d'engagement pour toutes les équipes encore en lice dans les différentes coupes départementales. Ce qui représente 4.806 ,00 €.
- Maintien des tarifs actuels des engagements pour 2020/2021 toutes catégories, il rappelle que la dernière augmentation a été réalisée pour la saison 2015/2016 soit il y a 5 ans.
- Il précise également que le DSF reversera au titre du Fond de Solidarité du Football la somme de 1,50 € par licence (sur les 10,00 €) soit 30.876,00 €.
- Il a également proposé en Bureau d'abonder un peu plus en direction des clubs en fonction du résultat 2019/2020 du DSF. Proposition validée par les membres du CD présents. La somme sera définie ultérieurement dès que les bilans seront effectués avec le Cabinet comptable.
- Possibilité pour les clubs de demander un échéancier jusqu'au 31/12/20 pour régler le solde de la saison 2019/2020. Il est précisé que si cet échéancier n'est pas respecté, il y aura application des pénalités liées aux règlements en vigueur.

Tour des Commissions

Technique, Emmanuel BOISSIER :

Emmanuel fait un bilan des actions ainsi que l'état des lieux.

❖ **DETECTIONS / SELECTIONS :**

DETECTIONS ET SELECTIONS U14 – U15 ANNULEES

CONCOURS D'ENTREE AU POLE ESPOIRS DE LIEVIN – GARCONS :

(Evaluation basée sur dossier scolaire, lettre de motivation et entretien)

- SYNTHÈSE RÉALISÉE (avec les membres de Commission Technique, les éducateurs des clubs concernés) À LA DEMANDE DE G. TOURNAY
- Suite aux différents tours départementaux : liste de 30 joueurs réduite à 16 pour le tour régional.
- 10 joueurs du District sélectionnés dans la liste des 74 HDF.
- FINALE RÉGIONALE : 6 joueurs du DSF sont dans la liste des 40 finalistes HDF.
 - AMARA Gabriel, MASSOCK Théma (SC ABBEVILLE)
 - BERTHELOT Willem, JOUFFORY Robin, PIVARD Gaël (US CAMON)
 - DORMY Ethan (AAE CHAULNES)

La liste définitive (19 joueurs sur 40) sera mise en ligne prochainement.

Un suivi des joueurs non retenus sera proposé la saison prochaine.

CONCOURS D'ENTRÉE AU POLE ESPOIRS DE LIEVIN – FEMININES :

- 2 joueuses sélectionnées dans la liste des 17.
 - NORDEN Doreen (RC SALOUEL).
 - WIBAUT Clara (AMIENS FC PORTO).

❖ FORMATIONS DE CADRES :

FORMATIONS :

7 formations réalisées.

5 formations annulées. (Crise sanitaire).

INFO : Les candidats doivent refaire une nouvelle inscription avec un nouveau contrat de formation.

Cependant, lorsque le calendrier de formation 2020-21 sera établi, le dossier d'inscription actualisé pourra être envoyé par mail, aux stagiaires qui s'étaient inscrits aux modules annulés à cause du COVID.

- PROPOSITIONS :
 - Dispenser des formations supplémentaires pour la saison 2020 – 2021
 - Formations délocalisées dans les 3 secteurs. Objectif de proximité.

CERTIFICATIONS :

2 certifications ont été réalisées avant la crise sanitaire (CFF 1 et CFF2) le 23 octobre 2019 à AMIENS.

6 certifications ont été annulées (2 CFF1 / 2 CFF2 / 2 CFF3).

- PROPOSITIONS :

- Permettre aux candidats inscrits de pouvoir certifier en début de saison. (Fin août ou début septembre – possibilité du samedi suivant la reprise des matchs officiels).
- Contraintes équipes à obligations (notamment pour le CFF 3 – Seniors D1).
- Relancer les candidats pour un positionnement rapide sur les nouvelles dates puis ouverture aux nouvelles inscriptions.
- Prise de contact avec les clubs pouvant accueillir.
- En attente du protocole sanitaire (nombre de candidats ?, présentiel ?, séances pédagogiques avec des joueurs ?).

❖ **CENTRES DE PERFECTIONNEMENT :**

31 gardiens de but ont participé à la 1^{ère} et seule journée des Centres de Perfectionnement (3 sites : NESLE – DAOURS et FLIXECOURT).

- Cette saison : Préparer un calendrier des centres de Perfectionnement pour les Gardiens de but.

❖ **SECTIONS SPORTIVES :**

VISITES REALISEES DANS LES SECTIONS SPORTIVES : ROYE – PERONNE – E. LUCAS AMIENS – G. MARECHAL AMIENS – CONTY.

PAS DE VISITES (crise sanitaire) : GAMACHES et ABBEVILLE.

FELICITATIONS AU LYCEE L. THUILLIER POUR OBTENTION DU LABEL « PEFA ».

UNE JOURNEE DE RECYCLAGE POUR LES RESPONSABLES DE SECTIONS SERA ORGANISEE EN DEBUT DE SAISON.

❖ **AMICALE DES EDUCATEURS :**

PRESENTATION DES DIFFERENTES PRODUCTIONS (Affiche et flyer).

PROGRAMMATION D'UNE REUNION DE TRAVAIL (constitution du Bureau).

Toutes les actions restent sous réserves en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Arbitrage, Jean Christophe FAVEREAUX :

Comme annoncé, la CA a travaillé sur diverses problématiques liées à l'arrêt des championnats et aux modifications de la saison prochaine. Un groupe de travail a émis des propositions, qui ont ensuite été validées par mail par les membres de la CA.

- La première problématique c'est l'**obligation de faire des promotions** dans toutes les catégories, car le besoin d'arbitres de catégorie D1 va augmenter avec la refonte des championnats, avec un phénomène d'aspiration aux niveaux inférieurs. Mais nous

n'avons pas la possibilité de faire un classement fiable et équitable, car il manque trop d'observations.

La solution proposée est de reprendre le championnat avec les groupes d'arbitres actuels, et **d'utiliser les 6 premières journées pour finir les observations et élaborer un classement** dans chaque catégorie. Théoriquement ces 6 journées doivent le permettre. Sur ce début de championnat nous pourrions être un peu en difficulté pour désigner, et nous trouverons des solutions palliatives, mais on sera en configuration idéale après les promotions. Il est par ailleurs proposé de **ne faire aucune rétrogradation, dans aucune catégorie**. Personne ne sera donc lésé par ce fonctionnement inhabituel, et le travail fait cette saison par les observateurs ne sera pas rendu inutile.

- 2ème aspect, le **début de saison**. Normalement en septembre nous organisons 5 stages de rentrée pour l'ensemble des arbitres adultes et jeunes, avec des groupes de 40 à 50 personnes. Ces stages permettent de réaliser les tests vidéo et théorique, et le test physique.

Devant les difficultés d'organisation à prévoir, les aléas des examens, et la nécessité de se positionner rapidement vis à vis des arbitres, alors qu'il semble aujourd'hui encore assez anachronique d'annoncer un rassemblement pour septembre, **nous proposons de ne pas tenir ces stages**, donc de débiter la saison sans faire passer les tests habituels. Au besoin (il y a à priori peu de modifications de lois du jeu), des choses seront faites à distance.

Selon l'évolution de la situation sanitaire, un stage de mi-saison pourra être envisagé pour tout de même revoir un maximum d'arbitres.

Il m'apparaît également qu'il serait difficilement lisible de faire ces stages, qui lancent les arbitres vers leur saison, alors que pour les observations on commencera par finir la saison d'avant...

- Ensuite, **la saison suivante**. Puisque nous prenons 6 journées pour finir la précédente, et comme il n'y aura que 18 journées de championnat, nous ne serons pas en mesure de préparer un nouveau classement pour la fin de saison, sauf à n'observer qu'une seule fois les arbitres, dans les catégories supérieures, ce qui serait inacceptable.

La proposition est donc de **considérer ces 12 journées restantes, et toutes celles de la saison suivante, comme une seule saison pour les observations et n'établir un classement avec promotions/rétrogradations, qu'en juin 2022**. En faisant ainsi, nous aurons possiblement la latitude de faire 3 observations pour les catégories hautes, et peut être 2 jusqu'en bas. En juin 2021 il n'y aurait donc pas de promotions, mais nous aurons restructuré

les catégories en cours de saison, et à moins d'un nouveau chamboulement majeur des championnats, il n'y aura donc pas de difficultés. Et nous pourrions peut-être faire en septembre 2021, les tests (notamment physique) non faits en 2020.

- Enfin, la problématique **des assistants en D2**.

L'augmentation du nombre de matches en D1 et D2, couverts normalement par des trios d'arbitres officiels, amènera à consommer beaucoup d'arbitres qu'on ne retrouverait donc pas aux niveaux inférieurs. La simulation produite indique que conserver de tels trios ne permettrait effectivement pas de couvrir l'intégralité des rencontres de D4 avec un arbitre officiel.

Afin d'éviter cela, la première idée serait de supprimer les arbitres assistants officiels en D2.

La CAS a cherché une autre voie, voulant conserver au second échelon départemental un niveau d'encadrement suffisant, pensant notamment aux arbitres centraux de D2 qui ont travaillé durement pour parvenir au niveau où ils peuvent officier en trio.

Avec une solution intermédiaire **d'un seul assistant officiel en plus du central en D2** (avec donc un dirigeant sur le 2ème poste d'assistant), la D4 devrait être couverte normalement, et cette solution serait un compromis acceptable pour les arbitres de D2.

Il est donc proposé d'expérimenter cette solution hybride pour la saison 2020/2021, selon les conditions suivantes :

- cette situation est temporaire et peut être remise en cause chaque saison par un retour au trio officiel, si une hausse d'effectif le permet.
- le dirigeant-assistants sera toujours fourni par le club recevant, ainsi il y aura équité sur les matches aller/retour. Le recevant plutôt que le visiteur afin de pouvoir lui demander d'être présent 1h avant le match.
- ce dirigeant est inscrit sur une liste d'aptitude après avoir suivi une formation en début de saison et validé une compétence, délivrées par la CAS, et il n'en a pas été exclu par la suite.
- si le club recevant n'a pas de candidat répondant à ce critère, le club visiteur peut en fournir un. A défaut, tirage au sort pour définir quelle équipe présentera un assistant bénévole non formé.
- le dirigeant est invité à se présenter à l'arbitre 1h avant le match, il ne quitte pas le trio jusqu'à la douche.
- l'assistant officiel passe tout le match côté bancs, le dirigeant juge donc une mi-temps les hors-jeu de son attaque, et l'autre sur sa défense.

- si un problème causé par le dirigeant survient (mauvais comportement, favoritisme, inaptitude...), l'arbitre le mentionne sur la FMI et rédige un rapport. Selon les faits, la CAS émettra un rappel à l'ordre, ou une exclusion de la liste d'aptitude.

Nous pourrions ainsi faire d'une situation dégradée une évolution vertueuse, avec des dirigeants spécialement formés, qui prendront peut-être assez goût à cette mission inclusive pour passer ensuite l'examen d'arbitre...

Après toutes ces précisions, quelques questions sont débattues.

L'ensemble des membres du Comité Directeur valide les différentes propositions émises par Jean Christophe FAVEREAUX, et le félicite pour le travail effectué.

Ethique, Pascal TRANQUILLE :

Il n'y aura pas de récompense cette année.

Deux réunions seront proposées pour les clubs de D1 et D2 pour rappeler les différentes obligations auxquelles ils doivent se conformer mais également leur donner les moyens d'y arriver.

Il sera également question des nouvelles règlementations, du fonctionnement de l'arbitrage en D2 etc...

Arbitres, Jean Christophe FAVEREAUX :

Il souhaite que Jean René ELOPHE, qui a cessé ses fonctions l'an passé, soit remplacé par Monsieur Joël LEVEQUE, de l'AS GAMACHES, au titre du membre indépendant n'ayant jamais arbitré.

Proposition validée par les membres du CD.

Santerre, Roland GRAIN :

Il pose la question du remboursement des frais d'engagement en coupe pour les clubs. Il est précisé que les clubs encore en lice dans les coupes départementales seront remboursés.

Il demande aussi des informations sur la tenue des AG pour les clubs. Actuellement, il n'y a pas de vision au-delà du 30/06/20. Les clubs ont la possibilité s'ils le souhaitent d'effectuer des AG par mail ou visioconférence.

Terrains et Infrastructures Sportives, Alain LECLERCQ :

Il informe les membres qu'actuellement il a été demandé par la LFHF de ne visiter aucun terrain jusqu'à nouvel ordre en raison des conditions sanitaires actuelles.

Un bilan des installations sera effectué, par rapport aux accessions et mises en conformité nécessaires.

Discipline, Jean Marc MORTEL :

Des réunions de Discipline ont eu lieu au nouveau centre Fernand DUCHAUSSOIS à Amiens.
Un dossier concernant un club de futsal samarien avec des problèmes de spectateur.
Il souhaite également qu'une prochaine réunion soit délocalisée au Centre Technique d'Amiens, dont les installations sont très belles.

Prochaine réunion du Comité Directeur : le mardi 7 juillet 2020 à 17h00.

Le Président : Marcel GLAVIEUX

Le Secrétaire Général : Didier BARDET

Annexe 1 : Les offres de Pratique des U13 aux U19

La commission des Jeunes, pour la saison 2020-2021, souhaite mettre en place :

- 6 formules de championnat (catégories U13 à U18)
- 1 formule Challenge ou Critérium (catégories U18 et U19 ensemble) pour les joueurs n'étant pas prêts à évoluer en Senior

Les avantages de ces nouvelles formules :

- Faire jouer des enfants contre des enfants d'âge équivalent
- Offrir la possibilité au club classé 1^{er} du groupe de niveau D1 de jouer en Ligue Hauts de France la saison suivante
 - les 4 premiers U13 de District accéderaient la saison suivante au championnat U14 de Ligue
 - le champion U14 de District accèderait la saison suivante au championnat U15 R2 de Ligue
 - le champion U15 de District accèderait la saison suivante au championnat U16 R2 de Ligue
 - le champion U16 de District accèderait la saison suivante au championnat U17 R2 de Ligue
 - le champion U17 de District accèderait la saison suivante au championnat U18 R2 de Ligue
- La possibilité de faire jouer des enfants d'une année d'âge inférieure sans limite de nombre

Compétition	JOUEURS AUTORISÉS à	PRATIQUER dans cette	Compétition
U14	Pas de limite pour les U14	Pas de limite pour les U13	3 U12 autorisés
U15	Pas de limite pour les U15	Pas de limite pour les U14	3 U13 autorisés
U16	Pas de limite pour les U16	Pas de limite pour les U15	3 U14 autorisés
U17	Pas de limite pour les U17	Pas de limite pour les U16	3 U15 autorisés
U18	Pas de limite pour les U18	Pas de limite pour les U17	3 U16 autorisés
U18-U19	Pas de limite pour les U19	Pas de limite pour les U18	3 U17 autorisés

Pour la dernière colonne, il est important que la mention Surclassement ne soit pas Barrée sur la Licence

- La possibilité de créer des ententes dans ces catégories (à 3 clubs au plus) avec un nombre minimum de joueurs pour chaque club composant l'entente et sans possibilité d'accession en Championnat de Ligue
 - 6 joueurs pour les catégories U14 à U19 et 4 pour la catégorie U13

2 Formules d'organisation seront possibles allant de mi septembre à fin mai :

- formule matchs aller – retour (sans phase de brassage) si 10 à 12 équipes au maximum s'inscrivent
- formule de brassage si plus de 12 équipes engagées puis formule aller-retour à partir de novembre.

Si vous désirez avoir plus d'information, surtout n'hésitez pas, veuillez contacter Philippe FOURÉ au 06 71 64 34 33 car il va être nécessaire de bien avoir en tête le nombre d'enfants par année d'âge pour s'engager dans les championnats.

ANNEXE 2 : La participation

Catégorie	U19 Challenge	U18 Championnat & Coupe Somme	U17 Championnat	U16 Championnat	U15 Championnat & Coupe Somme	U14 Championnat	U13 - U12 Championnat	U10 - U11 Plateau	U8 - U9 Plateau	U6 - U7 Plateau
U19	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
U18	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
U17	OUI (1)(2)	OUI (1)	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
U16	NON	OUI (1)(2)	OUI (1)	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON
U16 F	NON	NON	OUI (1)	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
U15	NON	NON	OUI (1)(2)	OUI (1)	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
U15 F	NON	NON	NON	OUI (1)	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
U14	NON	NON	NON	OUI (1)(2)	OUI (1)	OUI	NON	NON	NON	NON
U14 F	NON	NON	NON	NON	OUI (1)	OUI	OUI	NON	NON	NON
U13	NON	NON	NON	NON	OUI (1)(2)	OUI (1)	OUI	NON	NON	NON
U13 F	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (1)	OUI	NON	NON	NON
U12	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (1)(2)	OUI (1)	NON	NON	NON
U12 F	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (1)	OUI	NON	NON
U11	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (1)(2)	OUI	NON	NON
U11 F	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
U10	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (1)	NON	NON
U10 F	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (1)	OUI	NON
U9	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (1)(2)	OUI	NON
U9 F	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
U8	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (1)	OUI (3)
U8 F	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (1)	OUI
U7	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (1)(2)	OUI
U7 F	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
U6	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (1)
U6 F	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (1)

(1) Si surclassement autorisé (2) 3 maximum par feuille de match (3) 2 maximum par feuille de match